

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N/Réf : BdK/LB 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAULT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D 2024-029 COUT LAUREAT CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2ème CLASSE-SPÉCIALITÉ « AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE » ET « ASSISTANT DENTAIRE », SESSION 2023**

Madame la Vice-Présidente expose que l'article L.452-46 du code général de la fonction publique stipule qu'en absence de convention une collectivité non affiliée qui recrute un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le Centre de Gestion rembourse à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours eu de l'examen professionnel rapportés au nombre de candidats déclarés admis par le jury.

L'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion dispose quant à lui, que la demande de remboursement s'appuie sur la délibération du Conseil d'administration qui arrête pour chaque lauréat, le coût réel du concours ou de l'examen.

Ce coût « lauréat » de référence sera appliqué lors des démarches de recouvrement des remboursements de ces coûts.

Durant l'année 2023, le Centre de gestion de la Fonction publique d'Indre et Loire a organisé, en partenariat avec les centres de gestion de la Région Centre-Val-de-Loire, le centre de gestion de Seine et Marne et les centres interdépartementaux de gestion des Petites et Grandes Couronne, le concours

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20240326-D\_2024\_029-

externe sur titre d'Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, pour 58 postes répartis de la manière suivante :

- 30 postes spécialité Aide médico-psychologique
- 28 postes spécialité Assistant dentaire.

Les épreuves se sont déroulées sur la période du 9 au 10 octobre 2023.

Sur les 28 candidats inscrits, 18 ont été admis à concourir et 16 se sont présentés aux épreuves.

L'annexe financière détaille les coûts de l'opération qui s'élèvent à un total de 7 862.97 €.

Considérant le nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude (10), il est proposé de fixer le coût du lauréat du concours externe sur titre d'Auxiliaire de soins principal de 2ème classe à 786.30 €.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal du Centre de Gestion d'Indre et Loire sur l'article 708773.

### **Le Conseil d'administration,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la région Centre-Val de Loire 2022-2024,

Vu la convention, signée entre les centres de gestion de la région Centre Val de Loire, le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne et le centre de gestion de Seine et Marne, relative à la co-organisation des concours et examens professionnels non couverts par la convention générale relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestion, dite convention IDF/CVL,

Vu l'arrêté 23-92 du Président du Centre de Gestion en date du 14 février 2023 portant ouverture au titre de l'année 2023 du concours externe sur titre d'Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, spécialités « Aide médico-psychologique » et « Assistant dentaire »,

Considérant le bilan financier du concours présenté en annexe,

Considérant qu'il convient de définir le coût par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier :

- Dès l'établissement de la liste d'aptitude aux centres de gestion du périmètre de la convention pour les lauréats relevant de leur ressort géographique respectif

- Au moment de la nomination du candidat aux collectivités et établissements publics non affiliés au CDG37 ou hors convention IDF/CVL

Après en avoir délibéré,

Décide

### **A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**D'approuver** l'annexe financière ci-jointe ;

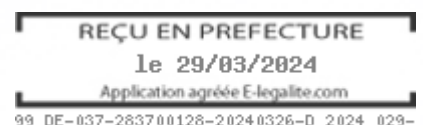
**D'arrêter** le coût du lauréat à 786.30 € pour la session 2023 du concours Auxiliaire de soins principal de 2ème classe spécialités « Aide Médico-psychologique » et « Assistant dentaire »,

**D'autoriser** Monsieur le Président à demander le recouvrement des sommes dues.

**Fait et délibéré, le 26 mars 2024**  
**Pour expédition conforme,**  
**Le Président du Centre de Gestion**  
**d'Indre et Loire**

**Michel GILLOT**

Acte transmis à la Préfecture le : 29/03/2024  
Acte reçu en préfecture le : 29/03/2024  
Acte publié électroniquement le : 29/03/2024  
Acte Exécutoire



ANNEXE N°1- D-2024-029 COUT LAUREAT CONCOURS D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE-SPECIALITÉ « AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE » ET « ASSISTANT DENTAIRE », SESSION 2023

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



**Coût lauréat -CONCOURS AUXILIAIRE DE SOINS Principal 2ème Classe-Session 2023**

Nombre total de postes ouverts	58
Nombre de postes ouverts assistant dentaire	28
Nombre de poste ouverts aide-médico psychologique	30
Nombre de candidats admis à concourir	18
Nombre de lauréats	10

Coût par nature	Direct	Clé de répartition	Indirect Brut	Clé de répartition	COUT GLOBAL
<b>1-Personnel</b>					
<b>Agents du Centre de gestion</b>					
salaires + charges		1			3 999,54 €
Frais de déplacement		1			- €
<b>Intervenants extérieurs</b>					
Indemnités intervenants extérieurs + charges (surveillants, surveillateurs, correcteurs)	2 049,96 €	1			2 049,96 €
Frais déplacement intervenants extérieurs	268,13 €	1			268,13 €
Restauration		1			270,00 €
Hébergement		1			- €
<b>2-Administration</b>					
Assurance concours		1			350,00 €
Alimentation		1			17,10 €
Documentation		1			14,91 €
Fournitures administratives		1			7,63 €
Frais de télécommunication			503,45 €	0,0628125	31,62 €
Informatique			11 325,70 €	0,0628125	711,40 €
<b>3-Structure</b>					
Fluides (gaz, eau, électricité...)			452,54 €	0,0628125	28,43 €
Carburant			20,05 €	0,0628125	1,26 €
Entretien bâtiment public (réparations et nettoyage)			1 006,74 €	0,0628125	63,24 €
Entretien véhicules			37,04 €	0,0628125	2,33 €
Maintenance			563,97 €	0,0628125	35,42 €
Assurance (bâtiment + véhicules)			191,27 €	0,0628125	12,01 €

Les charges indirectes sont issues des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédant l'année de l'évènement et affectées au concours selon une clé de répartition qui proratisé la charge en fonction du temps de travail cumulé du personnel du CDG ayant pris part à l'organisation de l'évènement par rapport au temps de travail annuel de l'unité concours

Calcul de la clé de répartition:

Temps de travail annuel de l'unité concours (0,8 ETP\*2) 2560  
 Temps de travail cumulé personnel CDG sur évènement 160,80  
 Clé (x/2560)= 0,0628125

TOTAL Frais Directs 6 977,27 €

TOTAL Frais Indirects 885,70 €

TOTAL Recettes - €

COUT TOTAL CONCOURS/EP 7 862,97 €

COUT LAUREAT 786,30 €